COMMUNE DE MARPIRE

Compte rendu du conseil municipal

En date du 18 octobre 2019

Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 11

Etaient présents : TRAVERS Alain — MOUSSU Thérèse — LEJAS Frédéric - PAIN Jean-Yves — ASSELIN Marie-Christine — DENIS Geneviève - DAGUISE Laurent — BEAUDUCEL Cécile —

HALLET Christelle – DUBOIS Gildas – PINSARD Gisèle

Absents excusés: FAUVEL Auguste - FAUCHEUX Ludivine - DELAUNAY Thierry -

SEVENO Hervé

Secrétaire de séance : Christelle HALLET

Ordre du jour :

- Révision des tarifs communaux pour l'année 2020

- ADMR Châteaubourg : Contrat d'objectif 2020/2022

- Transfert des résultats de clôture du budget annexe assainissement de la commune au budget annexe assainissement de Vitré Communauté
- Rapport d'activités 2018 du SDE35
- Réflexion sur les dates de parution du bulletin municipal et vœux du Maire

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- VEOLIA: convention pour assistance technique de l'assainissement collectif
- VEOLIA: devis pour les contrôles des branchements d'assainissement collectif
- Date de conseil de novembre et décembre
- Organisation de 11 novembre

Les conseillers municipaux demandent d'ajouter :

- Chemin des poulaillers : élagage des arbres
- Tonte des terrains de foot

I : Révision des tarifs communaux pour l'année 2020

Les tarifs communaux restent inchangés pour l'année 2020 sauf pour la cantine et l'assainissement.

La cantine subit toujours une augmentation du prestataire et la hausse du coût de la vie donc augmentation de 0.5cts pour les maternelles soit 2.80€, de 0.5 cts pour les primaires soit 3.45€ et 0.10ctspour les adultes soit 5.20€.

Concernant l'assainissement, le fait que ce soit Vitré Communauté qui prenne en charge l'assainissement à compter de 2020 et devra créer une régie, nous oblige à modifier les tarifs. De fait, la TVA de 10% sera maintenant appliquée sur la totalité de la facture des usagers contrairement à aujourd'hui où « la collecte des eaux usées » et « la modernisation du réseau de collecte » ne sont pas soumises à TVA. Pour éviter une augmentation des factures des usagers, Vitré Communauté nous propose de baisser nos tarifs assainissement de 9.09 %.

Par conséquent, le conseil municipal valide le prix de 34.54€ pour la part fixe annuelle de l'abonnement et de 1.12€ pour la part variable le m3.

II : Transfert des résultats de clôture du budget annexe assainissement de la commune au budget annexe assainissement de Vitré Communauté

La loi NOTRE votée en 2015 nous impose de transférer la compétence assainissement collectif de la commune à Vitré Communauté. Par conséquent, les résultats (déficit ou excédent) de clôture des budgets assainissement doivent donc être transférés ainsi que les dettes et emprunts.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le transfert des excédents des budgets assainissement en une seule fois.

III : ADMR Châteaubourg : Contrat d'objectif 2020/2022

Le contrat d'objectif signé avec l'ADMR se termine fin 2019 donc elle nous demande le renouvellement avec les mêmes conditions.

Le conseil municipal valide le renouvellement du contrat et du versement des 0.50€ cts par habitant.

IV : Rapport d'activités 2018 du SDE35

Jean-Yves PAIN nous présente le rapport d'activités 2018 du SDE35.

<u>V : Réflexion sur les dates de parution du bulletin municipal, vœux de la municipalité et les dates des conseils municipaux</u>

Les conseils municipaux sont fixés le Vendredi 22 novembre à 20h30 et le Jeudi 19 décembre à 20h00.

Les vœux de la municipalité sont fixés au dimanche 19 janvier 2020 à 11h00 avec une distribution d'invitation avant le 10 janvier 2020.

La distribution du bulletin municipal aura lieu la semaine n°4.

VI : VEOLIA : convention pour assistance technique de l'assainissement collectif et devis pour les contrôles des branchements

La commune a signé une convention avec VEOLIA en 2009 pour le suivi du fonctionnement des lagunes et contrôle d'une tranche de réseau chaque année. Celle-ci arrivant à terme le 31 décembre 2019 doit être prolongée jusqu'au 31 décembre 2020 pour assurer la transition avec Vitré Communauté.

Suite au contrôle d'une partie du réseau dans l'agglomération, la commune décide de lancer une vérification des branchements des particuliers sur le réseau public.

Le devis de VEOLIA s'élève à 8 750 € HT soit 10 500€ TTC.

Le conseil municipal décide de prolonger la convention et valide le devis.

VIII : Organisation de 11 novembre

La commémoration aura lieu à 11h45 suivi d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.

IX : Chemin des poulaillers et tonte des terrains de foot

Frédéric Lejas demande qu'un élagage des arbres à la sortie de la route des poulaillers (côté route de Saint Jean) soit fait car il y a un manque de visibilité. Les arbres doivent appartenir à Nicolas Fauvel donc Jean-Yves va lui en parler.

Cécile Beauducel a eu une remarque de Jean-Michel Hamayon concernant la tonte des terrains qui a eu lieu en même temps que l'entrainement des jeunes. Jean-Yves va revoir avec l'employé municipal pour s'organiser.